



Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



**Section Stagiaires ENPJJ**

16 Rue du Curoir – 59100 ROUBAIX

Tél : 06 68 28 53 46 OU 06 82 38 02 65

Courriel : [snpespjstagiairesenpjj@gmail.com](mailto:snpespjstagiairesenpjj@gmail.com)

Site internet : <http://sites.google.com/site/snpespjstagiairesenpjj/>

Paris, le 13 septembre 2012

***REFORME DE LA FORMATION INITIALE DES EDUCATEURS(TRICES),  
ENCORE DES EFFETS NEGATIFS ET PENALISANTS.***

Suite à la réforme de la formation initiale des éducateurs, les stagiaires de la promotion 2011-2013 ont choisi leurs lieux de pré affectation pour leur deuxième année de formation le 16 juillet 2012.

Ils ont fait leur choix en tentant de concilier au mieux leur situation familiale et personnelle. Ceux qui ont choisi des postes dans la région Ile de France et qui dépendent du PTF de Pantin pour tous leurs regroupements, viennent d'avoir une mauvaise surprise.

**En effet, ils ont été informés de façon soudaine et précipitée, que certains d'entre eux devraient effectuer leurs regroupements au PTF de Rennes.**

Lors de la procédure de répartition des postes du 16 juillet à Roubaix, à aucun moment, l'éventualité d'un éclatement des lieux de formation n'a été évoqué par l'administration. Par conséquent, les stagiaires n'ont donc pas fait un choix de poste éclairé et en toute connaissance de cause.

Alors que certains sont toujours à la recherche d'un logement en région parisienne, les stagiaires réorientés doivent maintenant se mettre à la recherche d'un logement dans les environs de Rennes, le premier regroupement étant fixé au 1er octobre.

Pour ces collègues, cela engendra un surcoût non négligeable.

Une semaine de regroupement en PTF est indemnisée à hauteur de 65 euros. Or si l'on prend l'hébergement le moins cher (30 euros/nuit X5) et qu'on limite les frais de nourriture, cela revient à 250 euros/semaine.

Il faut rappeler que la région Ile de France détient les taux de loyer les plus élevés de France et que certains stagiaires se retrouvent en région parisienne par défaut, ce qui engendre des doubles loyers lorsque le conjoint et/ou les enfants dont certains sont scolarisés ne peuvent les rejoindre. Le coût de la vie y est exorbitant et un salaire d'éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse s'il est satisfaisant dans l'absolu est relativement faible pour la région Ile de France.

**Pour le SNPES-PJJ/FSU, la seule solution serait que les frais d'hébergements inhérents aux déplacements exigés par la formation soient pris en compte sur la base de ce qui est réellement supporté par les agents.**

Nous avons interpellé fin août la direction de l'école et le DRH de la PJJ sur la situation créée. Tout en reconnaissant que l'information des collègues avait été insuffisante et que cela génèrera des difficultés supplémentaires dans le suivi de la formation, la direction de l'école ne veut pas revenir sur sa décision d'organisation.

Le DRH, qui dans un premier temps paraissait surpris de cette organisation nous a indiqué ensuite que la seule solution possible était de prendre en compte certaines situations individuelles.

**Pour le SNPES-PJJ, tout cela s'inscrit dans un contexte particulièrement éprouvant de pré affectation et de rédaction d'un mémoire.** Rappelons que les stagiaires pré affectés devront pallier pour partie des postes vacants dans les structures, et devront concilier leur implication dans leur parcours de formation et les nécessités de la continuité des services, qui nous le savons, sont pour certains en difficultés de fonctionnement.

Pour nous, qui sommes particulièrement attachés à la qualité de la formation, et pour contrecarrer les effets néfastes de la pré affectation, l'unicité de PTF pour la référence de l'ensemble des séquences de formation nous semble incontournable.

L'organisation proposée par l'ENPJJ porte atteinte à la qualité de la formation. Les dispositions de coordination entre les PTF pour la communication entre les formateurs du PTF Rennes et les référents de stage de la région IDF ne compenseront jamais l'unicité de référence pour la totalité de la deuxième année de formation. Une autre question est en suspend, celle de l'organisation du travail avec le directeur de mémoire pour les collègues qui seront écartelés entre les deux régions.

**Le SNPES exige que l'unicité de région pour les collègues en formation soit respectée, et en conséquence pour les collègues de l'IDF, que leurs regroupements en Pôle Territorial de Formation, se déroulent à Pantin, conformément à leurs lieux de pré affectation.**